



**Affaire n°36-130918 : Impasse DIEUDONNE /
Rétrocession à l'euro symbolique et en l'état de la parcelle
AM 394 correspondant à l'emprise de la voie**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **07 juin 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de **présent(s)** est de : 16

Absent (s) : 09

Procuration (s) : 04

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


LE MAIRE
Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TREIZE SEPTEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le **TREIZE SEPTEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sabine IGOUE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM36-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Affaire n° 36-130918 :
Impasse DIEUDONNE / Rétrocession à l'euro symbolique et en l'état de la parcelle AM 394
correspondant à l'emprise de la voie

Par courrier en date du 21 juillet 2017, la Commune avait sollicité la famille JACQUEMART pour l'achat à l'euro symbolique des voiries et réseaux de l'emprise de l'impasse DIEUDONNE, référencée AM 394. En effet, cette voie permet la desserte d'un terrain communal se trouvant à l'arrière que la Collectivité souhaite valoriser dans un avenir proche. Une étude sera menée prochainement afin de mieux organiser et structurer le secteur et plus largement ce quartier du 2^{ème} Village.



Plan de situation

Par courrier en date du 21 août 2018, les Consorts JACQUEMART acceptent la demande de rétrocession à l'euro symbolique.

La Collectivité se chargera de procéder ultérieurement à son classement dans son domaine public après que la voie en question aura été intégrée à son patrimoine privé. Les frais notariaux sont à la charge de la Commune.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM36-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- ACTE l'accord des Consorts JACQUEMART,
- VALIDE l'acquisition par voie amiable et à l'euro symbolique, de la parcelle AM 394,
- PROCEDE ultérieurement au classement dans le domaine public communal de la dite voie,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

(Pièce-jointe : Carte des données cadastrales).

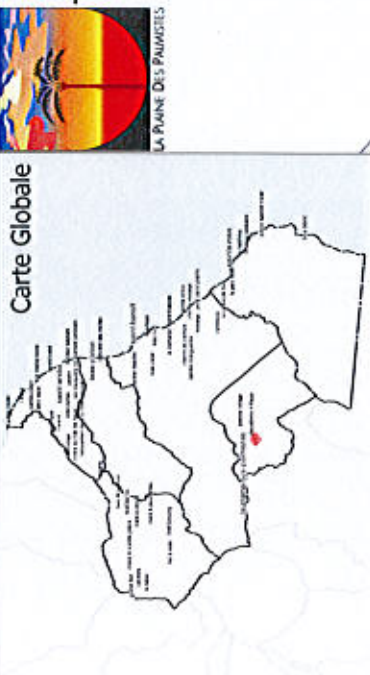
Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE



Marc Luc BOYER



Carte des données cadastrales



PCI, Dgrip, 2017-06, FFS 2017 ©

Légende

Parcelles

Parcelle

Parcelle Sélectionnée

Sections

Communes

Fond

Étiquettes cadastrale

Nombres de voie

Tronçons de route (étiquettes)

Cours d'eau (étiquettes)

Parcelles (étiquettes)

Subdivisions fiscales (étiquette)

Noms de voies

Objets linéaires

chemin

travaux et sentiers

*règle de rattachement d'un numéro de par

parking, terrasse, surplomb

Cours d'eau

Murs, fossés, clôtures

? mur non mitoyen

? clôture mitoyenne

? clôture non mitoyenne

Bornes

Lieux-dits

Bât

bâti dur

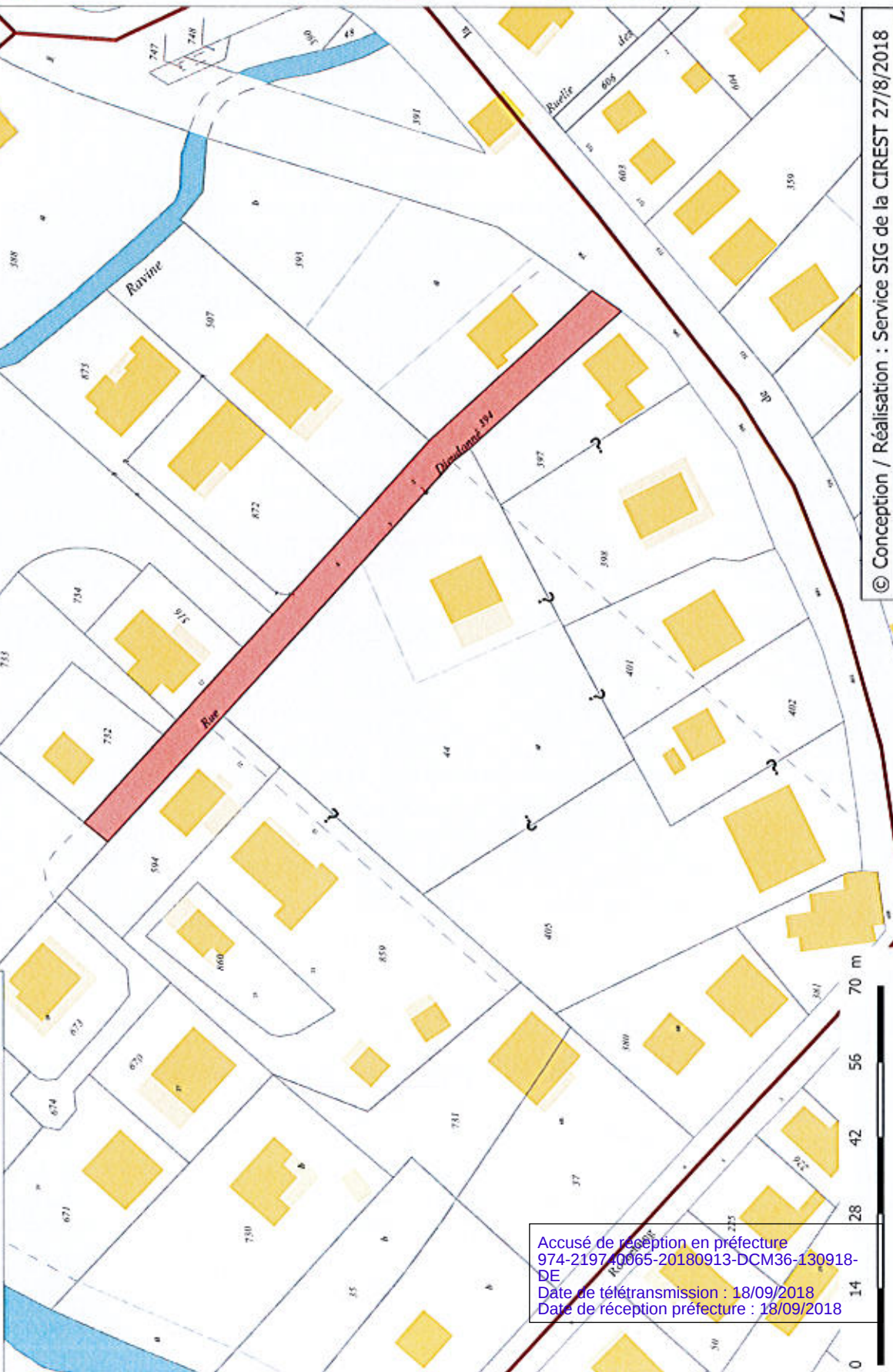
bâti léger

Subdivisions fiscales

Secteurs

Voies, routes et chemins

Tronçons de route



© Conception / Réalisation : Service SIG de la CIREST 27/8/2018

Accusé de réception en préfecture
974-219740665-20180913-DCM36-130918-DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018